

Le rôle des grands-parents dans la Nièvre

Dans la Nièvre, la place des grands-parents est importante. Les parents organisent des rencontres et des contacts téléphoniques réguliers avec les petits-enfants. Ils souhaitent que ces deux générations échangent, créent du lien et partagent des expériences. Le rôle des grands-parents se construit également à travers des solidarités vivaces organisées autour de la garde des petits-enfants jugée indispensable par les parents dans leur organisation vie familiale/vie professionnelle. C'est ce que montre l'enquête réalisée en 2019 dans les départements de la région pour définir ce que les parents attendent de leurs propres parents envers leurs enfants et à identifier les solidarités entre les générations.

Les attentes des parents vis-à-vis des grands-parents.

Les parents de la Nièvre ont de fortes attentes vis-à-vis de leurs propres parents. Ils espèrent un investissement de leur part auprès de leurs petits-enfants pour qu'ils créent du lien, transmettent des savoirs, des expériences, une histoire familiale : 61% souhaitent qu'ils passent du temps ensemble quel que soit le contenu, 38% espèrent qu'ils partagent des passions et des activités. Sous une forme ludique, les parents attendent que les grands-parents inscrivent leurs enfants dans la lignée en partageant des savoirs. D'ailleurs, 44% espèrent qu'ils transmettent leurs valeurs, leurs convictions, leur vision du monde et 31% l'histoire familiale.

Si l'on regarde plus en détail à l'échelle régionale, les attentes sur les contenus transmis aux nouvelles générations varient selon certains critères : Les femmes (69%), les CSP⁺ (73%) et les plus diplômés (bac + 2 et plus : 69%) laissent davantage de place à la spontanéité en mettant l'accent sur le lien sans contenu particulier alors que les hommes ont un intérêt plus marqué pour la

transmission de l'histoire familiale (43%). Les CSP⁻³ attendent un partage autour d'activités ou de passions plus ciblées (50%) ainsi qu'une plus grande disponibilité (35%).

Mais, plus les familles comptent d'enfants, plus les grands-parents avancent en âge plus les parents expriment le besoin qu'ils partagent l'histoire familiale et leur vécu : En région, 29% des 32-39 ans et 47% des 48-55 ans souhaitent une transmission de l'histoire familiale ; 24% des 32-39 ans espèrent un partage d'expérience contre 34% des 48-55 ans. Ceux-ci serviront de repères aux petits-enfants qui en grandissant développent leurs propres centres d'intérêts, leur personnalité, leur autonomie. **Les désirs des parents vis-à-vis des grands-parents perdurent donc dans le temps mais évoluent vers des échanges intergénérationnels portés sur les expériences de vie.**

Cette bienveillance est d'ailleurs sursollicitée en cas de séparation, les parents de la région demandent un soutien affectif plus prononcé des grands-parents envers leur descendance en cas de divorce (31%).

La figure positive des grands-parents aidants et aimants est donc largement partagée par tous les milieux sociaux. Perçus comme des référents, les attentes exprimées sont aussi plus nombreuses lorsque les grands-parents n'ont pas eux-mêmes été confrontés au divorce ou au veuvage.

1 Quelles attentes les parents ont vis-à-vis des grands-parents pour leurs enfants ? (en%)

Passer du temps, créer du lien avec eux qu'importe le contenu	61
Leur transmettre des valeurs, des convictions, une vision du monde	44
Partager des passions, des activités avec eux	38
Se rendre disponible pour eux	33
Leur transmettre leurs expériences de vie	33
Leur transmettre l'histoire familiale	31
Les soutenir moralement en cas de besoin	26
Les soutenir dans leur scolarité (devoirs, suivi scolaire...)	4

Tous les chiffres présentés en bleu dans les tableaux, figures et le texte concernent la Nièvre.
Les apports en noir sont ceux de la Bourgogne-Franche-Comté.

Fréquence des rencontres

Les grands-parents ont, dans la représentation des parents, un rôle important dans la construction de l'identité de l'enfant et le maintien des valeurs familiales. **Aussi, les rencontres intergénérationnelles sont fréquentes et régulières dans la Nièvre.** 56% des ménages du département rencontrent la grand-mère et 53% le grand-père maternels une à plusieurs fois par mois. Parmi eux : 6 à 7 sur 10 une à plusieurs fois par semaine. Ils ne sont que 3% à visiter la grand-mère maternelle que quelquefois dans l'année. La lignée paternelle fait aussi l'objet de visite mais à une moindre fréquence. Les liens semblent plus étroits avec la branche maternelle.

En région, la régularité des entrevues varie selon la situation conjugale et l'âge des aïeux. Elle est plus soutenue avec les grands-parents dont la situation conjugale n'est ni affectée par la séparation, ni par le veuvage. Par exemple, 43% des ménages rencontrent à un rythme hebdomadaire les grands-mères maternelles en couple, alors qu'ils ne sont que 30% lorsqu'elles sont divorcées.

Ces observations confortent l'idée soulevée par la Sociologue, Claudine Attias Donfut : Le divorce des grands-parents constitue un risque d'éloignement par rapport aux petits-enfants et la grand-parentalité fonctionne en couple. L'âge des aïeux agit également sur le niveau de fréquentation. Avoir 75 ans en Bourgogne-Franche-Comté constitue un pallier. Les visites s'espacent. (31% des grands-mères maternelles rencontrent toutes les semaines des petits-enfants contre 20% des plus de 75 ans). Cette réalité est sans doute liée à l'autonomisation des petits-enfants.

Mais bien plus que l'âge ou le statut, c'est la proximité géographique qui impacte le plus la fréquence des rencontres. En prenant pour seul exemple les contacts avec la grand-mère maternelle de la région, 82 % la rencontrent au moins une fois par semaine lorsqu'elle habite à moins de 10 minutes, la proportion tombe à 53% pour une distance temps comprise entre 11 et 30 minutes et à 11% à plus de 30 minutes. Aussi, les CSP ⁺¹ rencontrent moins fréquemment leurs parents avec leurs enfants compte-tenu de leur plus grande mobilité liée à l'emploi. La proximité géographique et la stabilité conjugale des aïeux semblent faciliter l'exercice de la grand-parentalité.

Echanges via les nouvelles technologies

Les conversations téléphoniques sont de loin le mode d'échange le plus utilisé. Comme pour les rencontres, celles-ci varient en fonction de la lignée et du sexe du grand-parent. 75% des grands-mères et 71% des grands-pères maternels, 63% des grands-mères et 58% des grands-pères paternels

2 Fréquence à laquelle les petits-enfants rencontrent leurs grands-parents physiquement ? (en%)

	Une à plusieurs fois par semaine	Une à plusieurs fois par mois	Une à plusieurs fois par trimestre	Une à plusieurs fois par an	Jamais	Non réponse
Grand-mère maternelle	38	18	30	3	4	7
Grand-père maternel	35	18	34	4	4	5
Grand-mère paternelle	23	25	35	5	8	4
Grand-père paternel	20	25	38	8	6	3

*Note de lecture : Seuls les ménages dont les grands-parents sont en vie sont considérés.

3 Manière dont les petits-enfants sont en contact avec leurs grands-parents* (en%)

	Appel téléphonique	SMS, MMS	Webcam	Réseaux sociaux	E-mail	Courrier postal
Grand-mère maternelle	75	28	16	5	2	16
Grand-père maternel	71	18	13	3	1	10
Grand-mère paternelle	63	20	10	7	3	19
Grand-père paternel	58	13	13	3	2	17

*Note de lecture : Part des ménages dont les petits-enfants sont en contact avec leurs grands-parents. Seuls les ménages dont les grands-parents sont en vie sont considérés.

ont échangé ainsi avec leurs petits-enfants. Ils sont 2 à 3 fois moins nombreux à utiliser les SMS et les MMS, la possession d'un téléphone par les petits-enfants conditionne probablement cet usage. La visio-conférence est peu développée même si les foyers sont éloignés d'un point de vue géographique. Ce mode de communication sera peut-être plus emprunté à l'avenir. Au niveau régional, ce sont les parents de jeunes enfants et les grands-parents de moins de 60 ans qui les utilisent le plus. **Le courrier papier ou les mails sont aussi utilisés par 1 à 2 famille sur 10 dans la Nièvre.** Mais en région ce sont surtout les CSP ⁺¹ qui communiquent ainsi. Les rapports à l'écrit sont probablement à mettre en cause. **Enfin, les réseaux sociaux ne sont pas des outils privilégiés pour la relation grands-parents/petits-enfants.** 5% échantillent par leur biais dans le département.

L'utilisation des modes de communication est complémentaire et non substitutive aux rencontres. Si l'on prend pour exemple les contacts au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté avec la grand-mère maternelle, 81% des ménages qui lui rendent visite chaque semaine lui téléphonent contre 77% qui la voient une à plusieurs fois par an.

La place des grands-parents dans l'éducation des enfants

Si la norme actuelle place les parents comme responsables de l'éducation de leurs enfants, les grands-parents n'en restent pas moins des acteurs privilégiés.

4 Quelle place les grands-parents ont-ils dans l'éducation des enfants ? (en%)

	Importante	Peu importante	Non réponse
Grand-mère maternelle	59	35	6
Grand-père maternel	49	46	5
Grand-mère paternelle	45	49	6
Grand-père paternel	42	54	4

*Note de lecture : Seuls les ménages dont les grands-parents sont en vie sont considérés. 78% des répondants sont des femmes.

Note : Dans l'échantillon régional, 45% des hommes et 60% des femmes estiment que la grand-mère maternelle à un rôle important. 53% des hommes et 40% des femmes partagent cette opinion à l'égard de la grand-mère paternelle.

¹ CSP + : Catégorie socio-professionnelle comprenant les agriculteurs, les artisans, les cadres supérieurs et chef d'entreprise.

² Profession intermédiaire : Catégorie socio-professionnelle comprenant les techniciens, les professeurs des écoles, les cadres moyens, les animateurs, les infirmières...

³ CSP - : Catégorie socio-professionnelle comprenant les employés et ouvriers.

Pour 59% des ménages de la Nièvre, la grand-mère maternelle à une place importante dans l'éducation de leurs enfants, 49% pensent la même chose du grand-père maternel, 45% de la grand-mère paternelle et 42% du grand-père paternel. La lignée de la mère semble avoir davantage de crédit que celle du père. Mais cette réalité s'inverse si le répondant à l'enquête est un homme : 45% des hommes et 60% des femmes en région estiment que la grand-mère maternelle à un rôle important. 53% des hommes et 40% des femmes partagent cette opinion à l'égard de la grand-mère paternelle. **Les ménages accordent donc un crédit plus conséquent à leurs propres parents. Cette place ne se traduit pourtant pas par un rôle aux contours bien définis.**

Au niveau régional, la place des grands-parents dans l'éducation n'est pas corrélée à ce qu'attendent les parents des échanges intergénérationnels. **C'est la fréquence des contacts qui détermine d'abord et avant tout l'importance de la fonction.** Quelles que soient les caractéristiques des familles, plus les rencontres sont nombreuses et régulières, plus les parents estiment que leurs propres parents sont des acteurs éducatifs de taille pour leurs enfants. Si l'on prend pour exemple le rôle des grands-mères maternelles, 56% des parents qui la visitent chaque semaine estiment qu'elle agit de manière conséquente contre 13% qui la voient une à plusieurs fois par mois et 4% qui la rencontrent quelques fois par an. Cette corrélation entre visite et rôle éducatif connaît la même variation pour les autres grands-parents. **La proximité géographique favorise ainsi leur implication.** Mais on observe un effet de seuil.

Le crédit qui leur est apporté diminue largement dès que la distance-temps qui sépare les générations dépasse 30 minutes. Par exemple : 6 grands-mères maternelles de la région sur 10 ont un rôle jugé important lorsqu'elles résident à moins de 30 minutes. Cette proportion tombe, à 5 sur 10 entre 30 et 60 minutes. Cette réalité est la même pour la lignée paternelle. D'ailleurs, lorsque l'on leur demande pour quelle raison le niveau d'implication des grands-parents dans l'éducation est moindre, c'est principalement des raisons d'éloignement géographique qu'ils évoquent. 1 ménage sur 3 le justifie ainsi. Le second facteur déterminant le positionnement des grands-parents reste le parent lui-même. 1 sur 4 ne souhaite pas leur investissement sur ce registre. L'âge des enfants, le choix des grands-parents, la disponibilité sont rarement ciblés.

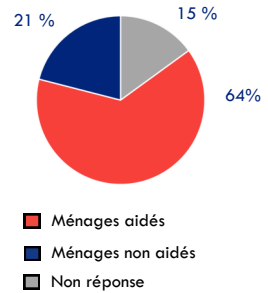
Solidarités familiales : Les services

La question géographique n'est pas pour autant un frein aux solidarités familiales.

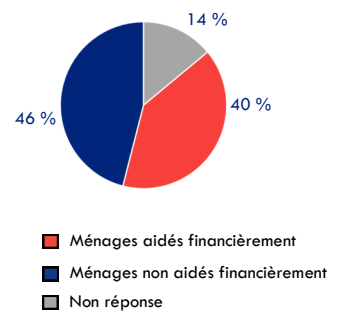
Quel que soit le lieu d'habitation ou la fréquence des rencontres, 64% des ménages du département déclarent avoir reçu de l'aide de leurs parents. Au niveau régional on observe bien entendu un effet d'âge, les plus de 40 ans sont moins soutenus. Ils entrent dans cette génération dite « pivot ». **Mais comme nous l'avons déjà constaté ce sont les ménages dont les parents vivent encore ensemble qui en profitent le plus.** Par exemple, 65% des enfants de parents séparés de la région ont reçu une aide contre 75% de ceux qui ont des parents encore en couple.

L'aide prend des formes variées mais elle est essentiellement centrée sur la garde des petits-enfants. Seuls 13% des ménages de la Nièvre ont recours à leurs ascendants pour gérer les tâches ménagères ou les courses. **Ces solidarités se matérialisent d'abord par la prise en charge des petits-enfants durant les vacances scolaires.** La moitié des ménages est concernée. 4 sur 10 peuvent également compter sur les grands-parents pour s'occuper de leurs enfants non-scolarisés ou malades. Un tiers pour gérer le temps libre du mercredi. Ils sont aussi présents pour les accompagner à leurs activités (25%), ou pour faire la jonction entre la sortie de l'école et la fin de journée de travail (29%).

5 Part des ménages qui reçoivent de l'aide sous forme de services des grands-parents ? (en %)



6 Part des ménages qui ont déjà bénéficié d'un soutien financier des grands-parents ? (en %)



Profil des grands-parents concernés par l'enquête

Les personnes interrogées dans cette enquête sont des allocataires de la CAF ayant au moins un enfant à charge. Les grands-parents concernés par l'enquête ne représentent qu'une frange de cette population.

Age moyens des grands-parents

	Age
Grand-mère maternelle	66
Grand-père maternel	67,6
Grand-mère paternelle	67,3
Grand-père paternel	67,8

Situation conjugale des grands-parents (en%)

	Grands-parents maternels	Grands-parents paternels
En couple	50,7	42,3
Séparé	8,4	5,6
Un décédé	24,7	25,2
Tous les deux décédés	15,3	26
Non réponse	0,9	0,9

Situation professionnelle des grands-parents (en%)

	Grands-parents maternels	Grands-parents paternels
Deux actifs	13	10,2
Un actif et un retraité	11,2	8,8
Deux retraités	35,8	29,8
Un retraité et un décédé	22,4	23,3
Un actif et un décédé	2,3	1,9
Tous les deux décédés	15,3	26

Ces services restent cependant du domaine de l'occasionnel. Il n'y a bien que pour les vacances et le mercredi que l'investissement est plus régulier. Parmi les ménages qui confient leurs enfants aux grands-parents pendant ces périodes, 4 sur 10 le font régulièrement. La gestion de la sortie de l'école, implique de la proximité. Et puis, ces réalités sont aussi tributaires des aspirations et de l'implication de chacun dans leur fonction. Elles sont donc moins fréquentes.

Mais qu'elles soient régulières ou occasionnelles, qu'elles soient motivées par les vacances, le mercredi ou la maladie, l'aide à la garde des enfants est jugée indispensable par la moitié des parents concernés. Ils n'ont donc pas d'autre alternative. Les grands-parents permettent ainsi de fluidifier l'organisation de la famille. Les solidarités familiales sont nécessaires à la conciliation des temps professionnels et familiaux.

Solidarités familiales : Aides financières

40% des ménages du département ont reçu une aide financière de la part de leurs parents. Les aides sont trois fois sur dix assurées par les deux familles. Pour autant, on observe une prédominance du rôle des grands-parents maternels. Dans 73% des cas, ils sont pourvoyeurs de cette aide contre 62% des grands-parents paternels.

Ce soutien est attribué sous forme de don. 80% n'ont pas à faire de remboursement. Ces aides sont plutôt destinées à financer des dépenses de la vie quotidienne : 24% des ménages financent des dépenses de la vie quotidienne ou des achats occasionnels (19%). Toutefois, pour 11% des ménages ces subsides facilitent l'achat d'un bien immobilier. Ces aides restent du domaine de l'occasionnel, voir de l'exceptionnel. Pour autant ces ressources financières sont rarement considérées comme accessoires. Exceptionnelles, elles sont souvent qualifiées d'importantes ou d'indispensables. Ces transferts semblent répondre à un besoin de taille pour les familles. D'ailleurs ce sont les dépenses dans le domaine du logement et de la vie courante qui sont jugées le plus souvent comme indispensables.

En région, les bénéficiaires sont plutôt des ménages dont la personne de référence appartient à la catégorie socio-professionnelle intermédiaire (52%)². Les CSP-³ et CSP+¹ en sont moins destinataires (45%). Les donateurs eux, vivent plutôt en couple.

7 Fréquence de l'aide reçue par les ménages bénéficiaires (en%)

	Part des bénéficiaires parmi l'ensemble des ménages	Régulière	Occasionnelle
Garde des enfants pendant les vacances scolaires	48	44	55
Garde des enfants non scolarisés, toute la journée	38	18	74
Garde des enfants lorsqu'ils sont malades	37	21	76
Garde des enfants le mercredi	32	42	56
Garde des enfants le soir après l'école	29	32	64
Aide pour le bricolage, jardinage ou travaux de la maison	26	20	79
Accompagnement des enfants à leurs activités et loisirs	25	37	61
Partir en vacances avec les enfants	24	18	80
Autre raison	14	10	77
Aide aux tâches ménagères et aux courses	13	7	86

*Note de lecture : La fréquence est calculée sur la base des ménages bénéficiaires (case bleue) ; Les non-réponses sont comprises dans les calculs (régulière + occasionnelle + non réponse = 100%)

8 Part des ménages bénéficiaires pour qui l'aide apportée est jugée indispensable (en%)

Garde des enfants lorsqu'ils sont malades	64
Garde des enfants le soir après l'école	56
Garde des enfants le mercredi	56
Garde des enfants pendant les vacances scolaires	50
Garde des enfants non scolarisés, toute la journée	44
Accompagnement des enfants à leurs activités et loisirs	26
Aide pour le bricolage, jardinage ou travaux de la maison	21
Autre raison	20
Partir en vacances avec les enfants	8
Aide aux tâches ménagères et aux courses	4

9 Motifs des aides financières et leur importance (en%)

	Part des bénéficiaires sur l'ensemble des ménages	Indispensable	Importante mais pas indispensable	Accessoire
Dépenses de la vie courante (hors loyer)	24	37	53	6
Autre raison	19	17	59	19
Achat immobilier	11	62	37	0
Vacances	10	9	59	27
Scolarité / études des enfants	6	58	17	25
Dépenses de loyers	4	50	50	0

*Note de lecture : L'importance est calculée sur la base des bénéficiaires pour chacune des dépenses (case bleue) ; Les non-réponses sont comprises dans les calculs (indispensable + importante mais pas indispensable + non réponse = 100%)

Observatoire de la famille

Service d'études des Unions Départementales et Régionale des Associations Familiales de Bourgogne-Franche-Comté (UDAF/URAF) dont la mission générale est de développer des outils de connaissances et d'informations sur la vie de l'ensemble des familles de la région.

Objectif : Mieux connaître les familles pour mieux les représenter auprès des pouvoirs publics.

Source

Les résultats de cette étude sont issus de l'enquête « Grands-parents dans la vie des familles » menée en Bourgogne-Franche-Comté par mail par l'Observatoire de la famille en mai 2019 en partenariat avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales et l'Union Nationale des Associations Familiales. Cherchant à définir ce que les parents attendent des grands-parents envers leurs petits-enfants et à identifier les solidarités entre les générations, un échantillon de 6000 allocataires de la CAF ayant au moins un enfant à charge a été invité à participer dans chacun des départements. 1598 familles ont répondu dont 215 dans la Nièvre. La taille des échantillons départementaux ne permettant pas de faire une analyse approfondie. Nous avons fait le choix d'apporter des éléments complémentaires à cette présentation grâce aux données régionales.